

BIBLIOGRAPHIE

J.-M. SERVAIS, *Droit social de l'Union européenne*, 3^e éd., Bruxelles, Bruylant, 2017, 389 p.

On sait que le droit social de l'Union européenne consiste en un assemblage de normes et de mesures diverses par leurs techniques et leurs finalités, plutôt qu'en une branche du droit homogène et cohérente. Cette diversité rend d'autant plus utiles les ouvrages qui, comme celui de M. Servais, visent à en donner une présentation complète. Le lecteur y trouve une aide pour l'identification des normes et de la jurisprudence applicable à un sujet particulier, en même temps que la matière pour une réflexion plus globale sur les effets de l'action juridique de l'Union européenne en matière sociale.

Ces deux usages possibles d'un ouvrage général ont assurément été pris en compte par M. Servais lors de la rédaction de son manuel. La description et l'explication détaillées du droit positif y alternent avec des considérations historiques et de politique sociale, qui invitent à un travail de qualification et d'appréciation des choix posés au niveau européen.

L'ouvrage est divisé en cinq titres, entourés d'une introduction et d'une conclusion aux propos plus réflexifs sur les fondements du droit social international et le « modèle socio-économique européen ». Le premier titre porte sur le cadre institutionnel du droit social de l'Union européenne, c'est-à-dire ses sources, ses organes et les compétences dont il est la mise en œuvre. Le deuxième titre est consacré aux droits fondamentaux, parmi lesquels une attention particulière est accordée au droit de la non-discrimination et ses nombreuses concrétisations au niveau européen. Les politiques de l'emploi font l'objet du troisième titre, qui les aborde d'abord dans leur généralité comme le lieu de rencontre de logiques différentes (celles des travailleurs, des entreprises, de la société dans son ensemble), ensuite en tant qu'elles sont influencées ou animées par l'action de l'Union européenne. Le quatrième titre expose les domaines du droit des relations individuelles et collectives de travail et du droit de la sécurité sociale des États membres dont le contenu a été rapproché par des normes du droit de l'Union européenne. Enfin, le cinquième titre détaille les normes qui règlent les conflits de lois et de juridictions en matière de droit du travail et de la sécurité sociale sur le territoire de l'Union européenne.

Outre les intéressantes considérations extra-juridiques qu'il contient, l'ouvrage de M. Servais a la particularité de donner une place importante aux relations entre le droit social de l'Union européenne et les autres normes de droit social international. Le droit du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que certains instruments de l'Organisation des Nations Unies, sont non seulement abordés dans la mesure où le droit de l'Union européenne y fait référence, mais servent aussi à le mettre en perspective en illustrant d'autres manières d'intervenir dans l'organisation des rapports

de travail. Cette attention pour les diverses normes de droit social international et ce goût pour la comparaison des solutions qu'elles proposent s'ancrent certainement dans le passé professionnel de l'auteur, qui a été directeur au Bureau international du travail (le secrétariat permanent de l'OIT).

« (L)e souci de donner les clés d'accès à une réglementation parfois complexe », ainsi que le souhait « de lier la régulation européenne aux grands débats de politique sociale » ont guidé l'auteur dans la rédaction de son ouvrage. L'un et l'autre objectifs sont assurément rencontrés dans ce texte riche en informations juridiques et en considérations propres à stimuler la discussion de l'action de l'Union européenne dans le champ du social. Il intéressera à n'en pas douter les profanes de la matière, mais aussi les chercheurs curieux d'élargir leurs outils d'analyses.

Quentin DETIENNE

Aspirant du F.R.S.-FNRS à l'Université de Liège

J.-Y. CARLIER et S. SAROLÉA, *Droit des étrangers*, Précis de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Larcier, 2016, 831 p.

Emporté par le tourbillon qui a fait du phénomène migratoire l'un des thèmes les plus en vue, mais aussi l'un des plus redoutables, de l'agenda médiatique, le droit des étrangers fascine. Il rebute aussi. C'est que, même pour le juriste technicien aguerri aux incessants aménagements du cadre législatif, la matière présente un degré élevé de volatilité. La loi organique du 15 décembre 1980 a ainsi connu en moyenne cinq modifications par an entre 2014 et 2016. On annonce depuis quelques temps un Code de la migration dont l'un des objectifs serait de rendre à cette matière une accessibilité qui lui fait totalement défaut aujourd'hui. Quelle autre loi compte un article 39-68-1*bis*, qui fait suite à l'article 39-68-1 ? Et l'on passera sous silence l'article 51/3*bis*...

C'est dire que la matière nécessite une excellente maîtrise d'un appareil législatif en plein naufrage.

Or il fallait bien constater qu'il n'existait jusqu'à récemment pas d'ouvrage de fond permettant tant au praticien qu'à l'étudiant et au chercheur d'accéder à une synthèse réfléchie visant à faciliter la compréhension d'un domaine dont l'importance n'est plus à démontrer. L'adoption de la loi de 1980 avait conduit à la publication de quelques études d'ensemble (not. G.H. Beauthier, *Le droit des étrangers et le Code de la nationalité*, Vie ouvrière, 1984). Des monographies existaient également sur certaines thèmes (par ex. J.-Y. Carlier, *Droit des réfugiés*, Story-scientia, 1989, 409 p.) ainsi que des ouvrages destinés prioritairement aux étudiants (A. Nayer, *Introduction au statut des étrangers*, Story Scientia, 1991) ou aux praticiens (S. Saroléa (éd.), *Précis de droit belge des étrangers. La loi du 15 décembre 1980*, Association pour le droit des étrangers, 2008, S. Saroléa et I. Doyen (éd.), *Le statut administratif des étrangers*, ADDE,